



PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du 17 janvier 2023

Le dix-sept janvier deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GOUEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Mmes BOUTINEAU Marylène, CLAUDE Laurence, FEYS Joëlle, GEAY Colette, SIN Géraldine et MM. DAVIAUD Claude, BODIN Didier, PUAUD Franck et VALLOIS Dany.

Nombre de membres absents : 1

Mme GUILLEMIN Chantal a donné pouvoir à Mme GEAY Colette

Nombre de membres excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame CLAUDE Laurence

Quorum : 5

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2022
- Eaux-de-Vienne : convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie
- Energies Vienne : groupement de commande d'achat d'énergie
- Centre de Gestion 86 : avenant à la convention de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL
- Commune de Sillars : avenant au contrat de mise à disposition d'un agent
- Informations et questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 est approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Maire et la secrétaire de séance.

1. Délibération 2023-01 : Eaux de Vienne : Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie de la commune

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention avec Eaux-de-Vienne pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec Eaux-de-Vienne pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie.

2. Délibération 2023-02 : Centre de Gestion de la Vienne : Avenant à la convention de réalisation ou contrôle des dossiers CNRACL

Vu la convention de réalisation ou contrôle des dossiers CNRACL expirant le 31 décembre 2022,
Vu la précédente convention de partenariat CDG86-CDC expirant le 31 décembre 2022 et prorogée par avenant à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu la délibération n°2022/062 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 9 décembre 2022,

Le Maire propose au Conseil Municipal de proroger la convention de réalisation ou contrôle des dossiers CNRACL signée avec le Centre de Gestion de la Vienne expirant le 31 décembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL.

3. Délibération 2023-03 : Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent à la commune de Sillars

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie de SILLARS sollicite la prolongation de la mise à disposition de Madame BELLICAULT Corinne, Rédacteur Principal de 1ère classe, conformément aux articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et aux dispositions du Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

La mise à disposition serait prolongée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, sur état d'heures en fonction de la disponibilité de Mme BELLICAULT dans sa collectivité d'origine (mairie de Gouex), pour poursuivre la formation d'un agent à l'emploi de secrétaire de mairie, aider au secrétariat de mairie en cas de surcroît de travail, remplacer en cas d'absences pour maladie, congés ou formation de la secrétaire de Mairie.

Cette mise à disposition donnera lieu à remboursement dans les conditions et les modalités prévues par la convention.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de prolongation de la convention et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **sous réserve de l'accord de l'agent concerné, accepte la proposition de Monsieur le Maire et autorise ce dernier à signer l'avenant à la convention entre la Mairie de GOUEX et la Mairie de SILLARS pour la mise à disposition de Madame BELLICAULT Corinne, Rédacteur Principal de 1ère classe, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, sur état d'heures en fonction de ses disponibilités dans sa collectivité d'origine.**
- **autorise le Maire à signer l'ensemble des documents et décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

4. Informations et questions diverses

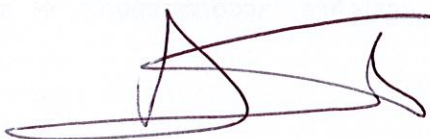
Principaux points évoqués lors du tour de table :

- Le Maire informe
 - de l'accord pour le devis Sorégies pour le remplacement de 23 lampadaires aux Bordes. Coût : 13 853HT subventionné à 50% par Sorégies + demande pour changer les 3 points lumineux de la salle des Fêtes.
 - que la convention de location des illuminations de Noël avec Pyroconcept pour les traversées de rues ne sera pas renouvelée.
 - qu'Eaux de Vienne va changer les canalisations d'eau et les branchements cité du Moulin Beau et également rue Romaine. Ces travaux sont à la charge d'Eaux de Vienne. Nous pourrions envisager de refaire la rue romaine en 2024.
 - que pour l'Espace Intergénérationnel, l'appel d'offres aux entreprises doit être lancé à partir du 18 janvier.
 - qu'une réflexion est menée pour le remplacement du gros tracteur qui fait pas mal de frais. Franck et Claude s'occupent du dossier. Il pourrait être envisagé une commande 2023 pour un règlement début 2024.
 - que le préfet de la Vienne inaugure le lancement des travaux de la déviation de la RN 147 jeudi 19 janvier.
 - que la maison Biguinet rue du Coteau est vendue.
- Laurence CLAUDE
 - propose une réunion de la commission animations lundi 23 01 à 17 heures.
 - propose d'organiser une soirée rencontre avec les bénévoles des diverses associations.
- Dany VALLOIS
 - propose que l'on pourrait continuer de remplacer les néons de la salle des fêtes.
 - propose une réunion de la commission bâtiments afin en particulier d'informer les membres du suivi du chantier. Un devis de peinture va être demandé à Stéphane Arricot pour la porte et les grilles de la mairie ainsi que le poteau dans le hall de la salle socio.
 - Informe qu'un devis va être demandé pour démousser la toiture de la salle socio.
 - Informe qu'une entreprise de nettoyage va être contactée pour le nettoyage des vitres de la salle socio, de la mairie et de l'ascenseur.

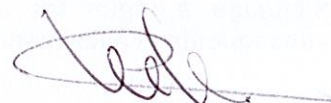
Validé par le Conseil Municipal, le 17 janvier 2023

Arrêté par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
Claude DAVIAUD



Le secrétaire
Laurence CLAUDE



Délibération 2023-04 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande d'électricité et de prestations liées à l'optimisation et l'efficacité des consommations d'énergie dont le Syndicat Energies Vienne est le coordonnateur

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par le Syndicat ENERGIES VIENNE lors de son Comité Syndical du 24 juin 2014,

Considérant que la commune de GOUEX a des besoins en matière de :

- acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité (segments C1 à C4 et segments C5).
- prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE a constitué un groupement de commandes, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies

Considérant que la commune de GOUEX, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide de l'adhésion de la commune de GOUEX au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :**
 - o **L'acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité, segments C1 à C4 ;**
 - o **Les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.**
- **Décide de se retirer du groupement de commande pour le segment C5**
- **Autorise Monsieur Le Maire à notifier au Syndicat ENERGIES VIENNE l'adhésion de la Commune de GOUEX au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,**
- **S'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement, dans les meilleurs délais ;**
- **S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement de commande,**
- **S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.**